

L'ex-chanteur des Tears for Fears explique son choix des Creative Commons

Il y a [ceux qui se morfondent](#) à constater la crise actuelle de l'industrie musicale et qui croient [naïvement](#) que la [loi Hadopi](#)^[1] va résoudre leurs problèmes. Et puis il y a les autres, comme le chanteur Curt Smith, qui nous explique calmement et sereinement en quoi les [licences Creative Commons](#) sont un choix contemporain simple et pertinent, pour ne pas dire « naturel », quand on souhaite autoriser la diffusion de sa musique sous certaines conditions (ici la non exploitation commerciale).



[Curt Smith](#) (à ne pas confondre avec [Robert Smith](#)) ne vous dira peut-être rien, mais certains *vieux* (comme moi) se souviennent de son groupe [Tears for Fears](#) dont les quelques chansons suivantes bercèrent la jeunesse [new wave](#) des années quatre-vingts : [Mad World](#), [Change](#), [Shout](#) ou encore [Sowing the seeds of love](#).

Depuis Curt Smith^[2] poursuit une carrière solo et a donc placé son dernier album [Halfway, pleased](#) sous licence Creative Commons By-Nc-Sa. Il s'en explique dans cette [interview](#) vidéo donnée le mois de novembre dernier sur le site de Dave Harris [RetroRewind](#). La clarté de ses propos associée au climat tendu que fait régner la « menace Hadopi » nous ont donné envie de faire acte de *résistance* et de *subversion* en traduisant et sous-titrant^[3] ci-dessous le début de l'entretien.



-> La [vidéo](#) au format webm

Notes

[1] La loi Hadopi, rebaptisée « Création et Internet », devrait arriver à l'Assemblée nationale fin février. Nous vous suggérons deux sites pour suivre son hacktualité et mieux en décrypter ses tenants et aboutissants : [La Quadrature du Net](#) et [Numerama](#).

[2] Crédit Photo : [Curt Smith Official](#) (Creative Commons By)

[3] Remerciements Framalang : Olivier pour la transcription, Don Rico pour la traduction, Xavier pour le sous-titrage et Yostral pour le montage final (sacré travail d'équipe !)